

43^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(17-21 février 2025)

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil d'Administration de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel a tenu à Dakar, du 17 au 21 février 2025, sa 43^e session statutaire sous la présidence de son Excellence Monseigneur Hassa Florent KONE, Évêque de San, Délégué Pontifical de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel.

Ont participé à ces travaux, au titre de membres titulaires :

- Mgr Monseigneur Hassa Florent KONE, Évêque de San, Délégué Pontifical de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel, Administrateur représentant le Mali ;
- Mgr Modeste KAMBOU, Évêque de Gaoua, Administrateur représentant le Burkina Faso ;
- Mgr José LAMPRA CA, Évêque de Bissau, Administrateur représentant la Guinée Bissau ;
- Mgr André GUEYE, Évêque de Thiès, Administrateur représentant le Sénégal ;
- Mgr Victor NDIONE, Évêque de Nouakchott, Administrateur représentant la Mauritanie ;
- Révérend Père Anthony SONKO, Vicaire Général de Banjul, Administrateur représentant la Gambie.

Trois membres titulaires, empêchés, n'ont pu prendre part aux travaux :

- Mgr Laurent LOMPO, Archevêque de Niamey, Administrateur représentant le Niger ;
- Mgr Ildo FORTES, Évêque de Mindelo, Administrateur représentant le Cap-Vert ;
- Mgr Nicola NADJI BAB, Évêque de Laï, Administrateur représentant le Tchad.

Au titre d'observateurs :

- Révérende sœur Alessandra SMERILLI, Secrétaire générale du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, tutelle de la Fondation ;
- Mgr Moïse DEMBELE, Coordinateur Régional Afrique de la Section Écoute et Dialogue du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral ;
- Mgr Roberto CAMPISI, Assesseur aux Affaires générales de la Secrétairerie d'État.

Au titre de membres associés :

- M. l'Abbé Alphonse SECK, Secrétaire Général de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel ;
- M. Gustave OUEDRAOGO, Responsable Administratif et Financier de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel ;
- Mme Béatrice Marie OUEDRAOGO, Secrétaire de Direction à la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel.

1. C'est à l'invocation de l'Esprit-Saint, et sous sa mouvance, que les travaux du Conseil d'Administration ont débuté avec la cérémonie d'ouverture. Elle a donné l'occasion d'écouter les allocutions de son Excellence Monseigneur Waldemar SOMMERTAG, Nonce Apostolique au Sénégal, de Monseigneur Roberto CAMPISI, Assesseur aux Affaires générales à la Secrétairerie d'État, de la Révérende sœur Alessandra SMERILLI, Secrétaire générale du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, enfin du Délégué Pontifical, Monseigneur Hassa Florent KONE, qui a procédé à l'ouverture des travaux de la 43^e session ordinaire du Conseil d'Administration.

A l'entame de ses travaux, le Conseil d'Administration a adressé au Saint-Père, le Pape François, un message de communion filiale, de proximité spirituelle pour un prompt rétablissement et pour la poursuite de son ministère pastoral au service de l'Église et du monde. Le Conseil a confié à la sollicitude et à la prière de sa Sainteté la vie et la mission de la Fondation Jean-Paul II, le désir de paix, de concorde et de cohésion sociale des populations du Sahel.

2. Le présent conseil d'Administration se donnait comme objectifs :

- d'analyser le contexte de notre sous-région sahélienne pour en prendre la pleine mesure ;
- d'apprécier la vie de l'institution à travers les différents rapports présentés par le Secrétariat général ;
- de réfléchir sur le contexte particulier des fondations pontificales, dont la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel, après la parution de la constitution apostolique *Praedicate evangelium*, du 19 mars 2022. Celle-ci met en perspective la mise en conformité des Fondations pontificales avec la réglementation qui les régit. C'est dans cet esprit qu'il a été donné, comme mission au Délégué Pontifical, la mise à jour des mandats des membres du Conseil

d'Administration et la révision des statuts de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel afin de leur donner un cadre réglementaire plus approprié.

Dans leur volonté de prendre la mesure du contexte de la région sahélienne, les Administrateurs ont eu des échanges approfondis sur les réalités sociales, économiques, politiques de chaque pays ainsi que sur la vie et l'action des Églises locales. La réalité, dans plusieurs pays, renvoie à des situations de crises politiques, source d'instabilité politico-sécuritaire. Malgré l'importance des ressources agricoles, minières, touristiques et autres, la situation économique est restée généralement préoccupante, malgré des avancées dans certains pays. La pauvreté demeure structurelle voire grandissante dans la plupart des pays. A cela s'ajoutent les effets du changement climatique, notamment les inondations devenues récurrentes, avec des pertes en vies humaines. Le chômage des jeunes et des femmes reste endémique, tandis que l'on note, de plus en plus, une volonté des jeunes, parmi lesquels des professionnels, d'émigrer massivement vers l'Europe.

Des réformes politiques et institutionnelles ont eu cours dans certains pays de la zone sahélienne. La plus notable est, sans aucun doute, la création, le 16 septembre 2023, entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, de l'Alliance des États du sahel (AES) devenue, le 6 juillet 2024, une confédération.

La situation sécuritaire est restée un point crucial malgré les efforts consentis par les États concernés. La sauvegarde et la restauration du territoire national ont marqué des avancées dans les pays concernés. Les menaces sur la sécurité des personnes et des biens, du fait du terrorisme, ont fait des déplacés internes, des réfugiés et des sans-abris en grand nombre

A ces situations, et à d'autres, l'Église tente d'apporter des réponses à travers l'action des Caritas et d'autres structures ecclésiales. C'est parce qu'elle se veut au service de la promotion humaine intégrale, que l'Église continue d'agir dans les domaines de l'éducation et de la santé, du développement et de la solidarité, de la justice et de la paix, une Église en quête de son autonomie économique et financière. C'est la mission de la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel, avec le soutien fidèle de la Conférence Épiscopale Italienne, d'être aux côtés

des populations dans leurs efforts de résilience. Éprouvées, elles appellent la paix et la sécurité de tous leurs vœux, une aspiration légitime.

Décisions :

1. Après une analyse et des échanges en profondeur, suite à la présentation des différents rapports, le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, moyennant la prise en compte de certaines remarques et recommandations :

- le rapport du Conseil d'Administration de 2024
- le rapport d'activités du Secrétariat général de l'année 2024
- le rapport des projets en 2024
- le rapport sur la situation financière de la Fondation pour l'année 2024
- le rapport d'audit 2024
- le budget de l'année 2025 a été adopté à l'unanimité avec les précisions que voici :
 - afin de se donner une certaine marge de manœuvre, il est décidé qu'exceptionnellement, pour l'année 2025, il soit prélevé la totalité (100%) des bénéfices issus des DAT placés dans les banques au Burkina Faso.
 - d'autres décisions concernant le renouvellement du parc automobile, l'équipement en énergie solaire des bâtiments de la Fondation et la maîtrise du budget à l'avenir ont été prises.

2. Après avoir entendu les présentations du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral et de la Secrétairerie d'État, devant le choix de la forme juridique de la Fondation, le Conseil d'Administration a, clairement et unanimement, pris la décision de garder à la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel sa nature de Fondation pontificale. Pour les membres du Conseil, cette décision est le témoignage de notre fidélité au saint Pape Jean-Paul II, initiateur et fondateur de notre institution.

Afin de mettre en œuvre cette importante décision, un groupe de travail est constitué autour de son excellence Monseigneur Hassa Florent KONE, Délégué Pontifical. Son Excellence Monseigneur Victor NDIONE et le Secrétaire Général de la Fondation, M. l'abbé

Alphonse SECK, l'accompagneront dans cette tâche de relecture et de révision des statuts de la Fondation.

La question des ressources financières a préoccupé les administrateurs. En effet, au moment où les besoins des populations s'accroissent, il est essentiel que la Fondation continue de disposer de moyens consistants pour leur venir en aide. Aussi, après avoir pris connaissance des conditions du transfèrement des fonds dans le compte de la Fondation Jean-Paul II à APSA par la Pax Bank et la Conférence Épiscopale Allemande, les Administrateurs se sont posés de nombreuses questions. A cet effet, il est envisagé une rencontre en ligne de clarification entre le Dicastère, la Pax Bank, la Conférence épiscopale allemande et le Conseil d'Administration de la Fondation Jean-Paul II.

De prochaines réunions du groupe de travail sur les statuts sont envisagées. L'expertise de M. l'Abbé Augustin NDIAYE, Canoniste, Recteur de l'UCAO à Ouagadougou, sera de même sollicitée pour accompagner ce travail.

Fait à Dakar, le 20 février 2025

Monseigneur Hassa Florent KONE
Évêque de San
Délégué Pontifical